



Ann Laura Stoler & Frederick Cooper, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013, p. 175

La traduction en français de ce texte majeur pour les études coloniales appelle avant toute chose une clarification quant au contexte et aux conditions de sa publication. Ce petit livre (175 p. dont 70 de notes et bibliographie) est constitué de la traduction de la seule introduction de *Tensions of Empire*, ouvrage désormais classique, dirigé par les deux auteur·e·s et publié en 1997¹. Avec ce livre, Ann Stoler et Frederick Cooper entendaient proposer une anthologie d'articles venant à l'appui de leur conception de l'histoire des empires coloniaux des XIX^e et XX^e siècles, un renouvellement historiographique souvent qualifié de *new imperial studies* ou de *colonial studies*. Les treize chapitres accordaient une importance particulière aux rapports de genre et aux relations familiales comme dispositifs de gouvernement et creuset des changements intimes ou sociaux induits par les interactions en situation coloniale : dans la lignée des travaux d'Ann Stoler, une spécialiste reconnue de ces questions qu'elle a depuis approfondies², cinq contributions y étaient spécifiquement dédiées.

Hormis ces liens thématiques, les textes parfois anciens (les chapitres et articles repris avaient été publiés une première fois entre 1975 et 1994) composant *Tensions of Empire* ne relevaient ni d'une école de pensée, ni d'un collectif de travail. Les auteur·e·s ainsi regroupés (à l'exception de Fanny Colonna³, tou·te·s étaient alors en fonction dans des universités étatsuniennes) pouvaient même sembler défendre des conceptions éloignées de l'écriture de l'histoire. Ainsi, la présence d'un court texte d'Homi Bhabha semble peu ajustée à l'objectif des deux directeurs de l'ouvrage. Ils souhaitaient en effet prendre à rebours une partie des *postcolonial studies*, considérées comme peu ancrées empiriquement, inattentives aux historicités mêlées, peu soucieuses de la complexité des rencontres coloniales mais aussi des capacités d'action plurielles d'(ex-)colonisé·e·s ne pouvant être réduit·e·s à cette taxinomie⁴. Cette relative hétérogénéité des textes publiés n'était pas seulement la marque de l'érudition et de l'éclectisme des deux éditeurs de l'ouvrage : elle révèle aussi une tension dans un compagnonnage intellectuel au long cours, une certaine dissonance dans leurs manières d'écrire l'histoire des empires, que l'écart grandissant entre leurs nombreuses recherches respectives publiées depuis a rendu plus éclatante (voir *infra*).

Au-delà des questions des coûts de traduction et de l'opportunité d'édition qu'offraient les concours d'enseignement pour un court ouvrage de synthèse⁵, cette relative hétérogénéité du volume original

a pu inciter les éditions Payot – dont la politique de traduction de nombreux textes relevant des (post-)colonial studies doit être saluée – à choisir de ne publier que la seule introduction de *Tensions of Empire*. Cette dernière a été très légèrement révisée par les auteurs, et complétée par une bibliographie révisée et augmentée d'une partie des travaux en langue française parus depuis 1997. Le titre choisi pour cette édition française vient cependant ajouter un trouble en raison de son inadéquation aux intentions originelles des auteurs (l'introduction originale était titrée « Between Metropole and Colony. Rethinking a Research Agenda »). Outre qu'on peut se poser la question de la pertinence pour des chercheur·e·s et étudiant·e·s de 2013 de « Repenser le colonialisme » à partir d'un texte conçu entre 1989 et 1997, il faut revenir à ce qu'écrivaient Cooper et Stoler à propos du « moment postcolonial » et de la « postcolonialité » : « Pour notre part, nous questionnons le "colonial" et le "-ité", le premier parce qu'il homogénéise une relation de pouvoir dont les limitations et les contingences exigent d'être examinées, le second parce qu'il suggère l'existence d'une essentialité liée au fait d'avoir été colonisé et implique que le colonialisme fut la seule chose importante pour les populations vivant dans ce qui était autrefois les colonies » (p. 93-4).

Cette attention aux catégories historiques et historiennes est une des préoccupations majeures des deux auteur·e·s, Frederick Cooper ayant même clairement pris le parti, depuis une dizaine d'années, d'étendre ces interrogations méthodologiques et ces doutes épistémologiques à la notion de colonialisme (sans remettre en cause l'usage du terme) ainsi qu'à l'autonomisation d'une histoire des empires coloniaux⁶. *A minima*, dans ce texte, les deux auteur·e·s proposent, non de « repenser le colonialisme », mais plutôt de cartographier des dispositifs de gouvernement et des processus de subjectivation en situation coloniale. Surtout, ils offrent un programme et des lignes de recherche qui permettent de renouveler l'historiographie des dominations coloniales aux XIX^e et XX^e siècles. Dans une réédition près de vingt ans après la première parution, on peut regretter que les lecteurs ne bénéficient pas de textes d'accompagnement mettant en perspective la réception de cet article programmatique et proposant un état de l'historiographie. Dans l'espace de ce compte rendu, nous nous contenterons d'un rapide tour d'horizon de certains développements de la recherche francophone, dont on peut retrouver trace du dynamisme dans la bibliographie actualisée.

Les deux auteur·e·s reviennent sur les « ambiguïtés » d'une « différence coloniale » que Partha Chatterjee avait décrite comme un véritable « principe » fondé sur la racialisation des rapports et des représentations sociales⁷. Dans le cas de l'empire français, les travaux de Carole Reynaud-Paligot ont montré comment la race avait bien été au centre de la pensée savante dans la deuxième moitié du XIX^e siècle⁸. Au même moment, Emmanuelle Saada insistait sur le caractère particulièrement délicat de l'établissement de liens entre ce régime discursif, scientifique et une « pensée d'État » incarnée dans des catégories juridiques⁹. Elle retrouvait là un des arguments avancés par Cooper et Stoler : « Si la pensée raciale fut un thème organisateur et un important thème discursif, elle ne s'exprima pas toujours aussi ouvertement que ne le laisserait penser la perception commune du racisme scientifique. Le terme "race" fut en effet évité aussi souvent qu'il fut appliqué » (p. 31). Les deux auteur·e·s avaient cependant conscience que la race, même dissimulée, fonctionnait comme un opérateur central dans le gouvernement colonial. De nombreuses recherches récentes, ne prenant pas la construction des catégorisations raciales comme objet spécifique, l'ont à nouveau démontré, en particulier dans la manière dont s'articulaient fiscalité, régime spécial de l'indigénat (un ensemble de textes disparates, notamment en matière pénale, plus connu sous le nom de Code de l'Indigénat) et plus généralement l'ordre public colonial¹⁰.

Ce dernier était étroitement connecté à des formes de gouvernement de l'intime et des familles, à une mise en scène du prestige de certaines formes d'arrangement des sexes, à des définitions situées de la masculinité et de la féminité. Ce chantier avait largement été ouvert par Ann Stoler avant même la publication de *Tensions of Empire*¹¹. Il s'agit actuellement d'un des domaines les plus dynamiques de l'histoire coloniale qui a déjà donné lieu à nombre de travaux sur les régulations du

métissage, des frontières sexuelles, de la prostitution, ainsi que sur les capacités d'action d'un certain nombre de femmes colonisées trouvant dans le droit et les institutions coloniales de nouvelles formes de réalisations personnelles ou collectives¹². Les études de genre sont indéniablement indiquées pour tester les hypothèses et appliquer les préceptes de *Repenser le colonialisme*¹³. Elles permettent en effet des connexions et des localisations multiples entre textes, discours, pratiques, représentations à une échelle allant de l'individuel à l'étatique, par-delà la césure entre centre et périphérie de l'empire.

À la suite de Georges Balandier¹⁴, dont ils s'inspirent explicitement, Cooper et Stoler entendaient en effet montrer comment « l'Europe fut construite par ses projets impériaux » et « traiter la métropole et les colonies [ainsi que le colonisateur et le colonisé] dans le cadre d'un seul et même champ analytique » (p. 7, 15, 44). De ce point de vue, ils ont particulièrement été entendus puisque ces affirmations constituent aujourd'hui un véritable *topos* des études coloniales. La question des circulations des savoirs et de l'influence des savoirs coloniaux sur la constitution des disciplines scientifiques a été particulièrement étudiée¹⁵. En ce domaine, les « effets retours » (Michel Foucault) de la colonisation sont bien au centre de l'historiographie récente de l'empire colonial français.

Il semblerait qu'il n'en soit pas de même pour toute une partie des travaux socio-historiques ayant intégré la situation coloniale à leurs analyses des formes de gestion et de contrôle de l'immigration en métropole. Ainsi, aucune des thèses publiées ces dernières années sur ce thème n'est citée en bibliographie. Elles mettent pourtant au jour une des tensions les plus importantes du gouvernement colonial depuis l'entre-deux guerres : comment l'État métropolitain peut-il s'accommoder des migrations non désirées induites par la politique de puissance coloniale conduite au niveau international¹⁶ ? Cette absence est d'autant plus étonnante que ces travaux proposent aussi de ne pas s'arrêter à une frontière chronologique qui marquerait la fin de la France impériale. Certains analysent même les réverbérations du moment colonial jusqu'aux dernières décennies, tant dans les pratiques administratives que dans les identités intimes ou de papiers - notamment celles relatives à la francité. Une question d'ailleurs en partie prise en compte dans la bibliographie actualisée¹⁷.

Cette faible intégration du passé-présent métropolitain renvoie aussi aux trajectoires différentes suivies depuis 1997 par Cooper et Stoler, en particulier dans leurs rapports à l'époque contemporaine et aux *postcolonialist studies*. Tous les deux s'accordaient alors, dans leurs critiques de ces dernières, à écrire : « Si nous considérons les études coloniales comme une histoire du temps présent, il nous faut alors disposer d'une compréhension plus approfondie de la situation coloniale en elle-même. La facilité même avec laquelle nous utilisons souvent l'expression "héritage colonial" suggère que nous savons déjà très bien ce que sont les composantes oppressives de cet héritage et que cet héritage a constitué un ensemble reconnaissable à défaut d'être constant tout au long de la période postcoloniale » (p. 94). Frederick Stoler n'a jamais véritablement investi ce terrain, sinon pour en critiquer les tendances théorisantes, la propension à utiliser des catégories mal ajustées, ainsi que la surestimation des effets du colonialisme sur les trajectoires individuelles et collectives¹⁸. Ann Laura Stoler s'est en revanche de plus en plus tournée, dans une veine foucauldienne, vers la recherche de ces fragments du passé dans le présent. Elle s'est notamment saisie du terrain français, mais sans l'arpenter en anthropologue férue d'histoire ainsi qu'elle l'avait fait pour l'Indonésie de ses premiers travaux¹⁹.

C'est aussi dans les pistes encore inabouties d'un programme en cours que réside toute la richesse de *Penser le colonialisme autrement*. La très grande érudition, des recherches personnelles aussi innovantes que stimulantes, une curiosité mise à l'épreuve de l'interdisciplinarité ont permis à Frederik Cooper et Ann Stoler de proposer un état des lieux dont certains constats restent toujours d'actualité. Ainsi, leur insistance sur « notre ignorance du fonctionnement de l'État colonial » (p. 61) ou sur la nécessité de renouveler les perspectives sur l'économie des empires coloniaux pourraient

être reprises aujourd'hui avec seulement quelques nuances. Non que de nouvelles recherches en la matière aient manqué, en particulier sur les administrations coloniales²⁰, mais les enseignements de Cooper et Stoler sont aussi riches qu'intimidants : après un appel si convaincant à envisager la pluralité et la diversité des situations et expériences coloniales, il est devenu de plus en plus difficile de se saisir de catégories globales telles que « l'État colonial ». Ce raffinement méthodologique, les complexités introduites à rebours des thèses anticoloniales, la distance ainsi créée par rapport à une histoire publique telle qu'elle est pratiquée par une partie des chercheurs contemporains, expliquent aussi les difficultés actuelles de penser les legs coloniaux avec autant de rigueur historienne que d'engagement militant²¹.

Emmanuel Blanchard est maître de conférences à l'Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, chercheur au Centre d'études sociologiques du droit et des institutions pénales (CESDIP). Il est notamment auteur de *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962* (Nouveau Monde éd., 2011) et a coordonné le numéro « Ordre colonial » de la revue *Genèses. Histoire et sciences sociales* (n° 86, 2012).

Nos contenus sont sous licence Creative Commons, libres de diffusion, et Copyleft. Toute parution peut donc être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur•e(s) et URL d'origine activée.

références

1. ↑ Cooper F. et A. Stoler (eds), *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997.
2. ↑ Stoler A.L., *Carnal Knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley, University of California Press, 2002. Ouvrage récemment traduit en français sous le titre *La chair de l'empire : Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial* (La Découverte, 2013).
3. ↑ Fanny Colonna est une éminente sociologue et historienne du Maghreb, notamment auteure de *Instituteurs algériens ? : 1883-1939* (Paris, Presses de la FNSP, 1975) dont deux extraits de chapitre sont regroupés dans *Tension of Empire, op. cit*, p. 346-370.
4. ↑ Homi Bhabha est une des figures emblématiques des *postcolonial studies*, dans leurs dimensions les moins historiques et les plus théoriques, telles qu'elles se sont particulièrement développées dans certains départements de littérature aux États-Unis. En français, on peut notamment lire : Bhabha H., *Les lieux de la culture : une théorie postcoloniale*, Paris, Payot, 2007.
5. ↑ La question d'histoire contemporaine pour les concours de recrutement d'enseignants est intitulée : « Les sociétés coloniales : Afrique, Antilles, Asie (années 1850 - années 1950) ». Elle a entraîné la publication de nombreux manuels dont certains à jour des derniers acquis de l'historiographie : Surun I. (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires, 1850-1960*, Paris, Atlande, 2012.
6. ↑ Cooper F., *Colonialism in Question. Theory, Knowledge, History*, Berkeley, California University Press, 2005 ; Burbank J. et F. Cooper, *Empires in World History: Power and the Politics of Difference*, New York, Princeton University Press, 2010. Ces deux ouvrages ont été traduits en français par les éditions Payot en 2009 et 2011.
7. ↑ Chatterjee P., *The Nation and its Fragments: Colonial and Postcolonial Histories*, Princeton, Princeton University Press, 1993.
8. ↑ Reynaud Paligot C., *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine, 1860-1930*, Paris, PUF, 2006.

9. ↑ Saada E., *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007 ; Saada E., « Un racisme de l'expansion. Les discriminations raciales au regard des situations coloniales », *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006, p. 55?71.
10. ↑ Blanchard E. et J. Glasman, « Le maintien de l'ordre dans l'empire français?: une historiographie émergente », J.-P. Bat et N. Courtin (dir.), *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2012, p. 11?41 ; Thénault S., *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements; assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob, 2012 ; Todd D., « The "Impôts Arabes": French Imperialism and Land Taxation in Colonial Algeria, 1830-1919 », J. Tiley (dir.), *Studies in the History of Tax Law*, Oxford, Hart, 2009, vol.3, p. 114?138.
11. ↑ Voir notamment, Stoler A.L., *Race and the Education of Desire: Foucault's History of Sexuality and the Colonial Order of Things*, Durham, Duke University Press, 1995.
12. ↑ Barthélémy P.C., *Africaines et diplômées à l'époque coloniale, 1918-1957*, Rennes, PUR, 2010 ; Rodet M., *Les migrantes ignorées du Haut-Sénégal : 1900-1946*, Paris, Karthala, 2009. ; Saada E., *op. cit.* ; Taraud C., *La prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Paris, Payot, 2003.
13. ↑ La quasi autonomisation de ce domaine de recherche a récemment été marquée par la création d'une revue dédiée, *Genre & Colonisation / Gender & Colonization* dont le premier numéro consacré à l'Algérie est paru en mai 2013 : <http://www.genreetcolonisation.fr>.
14. ↑ Balandier G., « La situation coloniale ? : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XI, 1951, p. 44?79.
15. ↑ Blais H., F. Deprest, et P. Singaravélou (dir.), *Territoires impériaux?: Une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011 ; Sibaud E., *Une science impériale pour l'Afrique ?? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2002 ; Singaravélou P., *Professer l'Empire. Les «?sciences coloniales?» en France sous la III^e République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.
16. ↑ Voir notamment : De Barros F., « Des Français musulmans d'Algérie" aux "immigrés », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005, n° 159, p. 26?53 ; Blanchard E., *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau monde, 2011 ; Hmed C., « "Tenir ses hommes". La gestion des étrangers "isolés" dans les foyers Sonacotra après la guerre d'Algérie », *Politix*, 2006c, vol. 19, n° 76, p. 11?30 ; Laurens S., *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris, Belin, 2009 ; Spire A., *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1973)*, Paris, Grasset, 2005.
17. ↑ Weil P., *Qu'est-ce-qu'un Français?? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Paris, Grasset, 2002 ; Shepard T., *The Invention of Decolonization. The Algerian War and the Remaking of France*, Ithaca, Cornell university press, 2006 [trad. fr., Payot, 2008].
18. ↑ Cooper F., *Colonialism in Question. op. cit.* Une radicalisation et une synthèse de ces critiques nourrissent le court opus de Bayart J.-F., *Les études postcoloniales ? : un carnaval académique*, Paris, Karthala, 2010.
19. ↑ Stoler A.L., « Imperial Debris: Reflections on Ruins and Ruination », *Cultural Anthropology*, 2008, vol. 23, n° 2, p. 191?219 ; Stoler A.L. (dir.), *Imperial Debris: On Ruins and Ruination*, Durham, Duke University Press, 2013.
20. ↑ Dimier V., *Le gouvernement des colonies?: regards croisés franco-britanniques*, Bruxelles, éd. de l'Université, 2004 ; El Mechat S. (dir.), *Les administrations coloniales XIX^e-XX^e siècles. Esquisse d'une histoire comparée*, Rennes, PUR, 2009.
21. ↑ Bayart J.-F. et R. Bertrand, « De quel "legs colonial" parle-t-on ? », *Esprit*, décembre 2006, p. 134?160.